

“ O Marie, très douce Mère, nous implorons le secours de votre protection, assurés de l'efficacité de vos prières sur le cœur de votre divin Fils.

Et vous aussi, glorieux patriarche, saint Joseph, aidez-nous de votre puissant patronage et offrez nos vœux à Jésus en les faisant passer par les mains de Marie.

INVOCATIONS.

Jésus, Marie, Joseph, je vous donne mon cœur et ma vie ;
 Jésus, Marie, Joseph, assistez-moi à ma dernière agonie ;
 Jésus, Marie, Joseph, faites que j'expire en paix en votre compagnie. (300 jours. PIE VII, 1807.)

O Jésus, Marie, Joseph.

Eclairez-nous, secourez-nous, sauvez-nous !

(200 jours. LEON XIII, 1885.)

INDULGENCES ET PRIVILÈGES ACCORDÉS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

INDULGENCES PLENIÈRES.

I. Au jour de leur agrégation, en récitant la formule de consécration, que Nous avons approuvée par Notre Congrégation des Rites, et qui se trouve à la fin du présent catalogue.

II. Au jour de la réunion générale annuelle, pour la rénovation des engagements des associés, selon la coutume du lieu où l'Association est en vigueur.

III. Aux jours de fêtes :

1. De la Nativité ; 2. De la Circoncision ; 3. De l'Épiphanie ; 4. De la Résurrection ; 5. De l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ ;

6. De l'Immaculée-Conception ; 7. De la Nativité ; 8. De l'Annonciation ; 9. De la Purification ; 10. De l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie.

Aussi aux fêtes :

11. De saint Joseph, Époux de la Bienheureuse Vierge Marie, le dix-neuvième jour du mois de mars.

12. Du Patronage du même saint, le troisième dimanche après Pâques.

13. Des Épousailles de la B. V. M., le vingt-troisième jour du mois de janvier,